



Journée enfant malade

Par **Cristiano**, le **11/04/2023** à **20:21**

Bonjour,

Mon fils va se faire opérer et il a un rendez vous chez l'anesthésiste la semaine prochaine et j'ai une convocation de l'hôpital avec la date du rendez vous de mon enfant qui à 10 mois est ce que ce rendez vous me sera compter en journée enfant malade si je donne la convocation du rdv chez l'anesthésiste. Doit je donnais a ma RH la convocation ou dois je demander un mot de l'hôpital. Merci d'avance pour vos réponse. Cordialement

Par **P.M.**, le **11/04/2023** à **20:40**

Bonjour,

Pour vous absenter, vous pourriez présenter la convocation et l'employeur vous demandera peut-être un certificat de l'hôpital pour confirmation de votre présence au rendez-vous...

Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable cette journée n'est pas payée...